

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni le 30 septembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 43 jusqu'à 18h25 puis 44 jusqu'à 19h25, 45 jusqu'à 19h50 puis 44
Votants : 50 jusqu'à 18h25, puis 52
Secrétaire de séance : Marie-Louise GRISEL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE (arrivée à 19h25), Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU (départ à 19h50), Michel FORGET, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (arrivée à 18h25), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Florence PENCHE (RIEC)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) jusqu'à 19h25
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE) à partir de 19h50
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)

DCC2021-199

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
8- ADMINISTRATION GENERALE

Dispositif Pass asso : attribution des aides

La Région Bretagne a souhaité mettre en place un système similaire au Pass Commerce et Artisanat afin de venir en aide aux associations bretonnes les plus fragilisées par la crise du COVID.

Le Conseil communautaire, en date du 27 mai 2021, a validé à l'unanimité ce dispositif et a défini les critères suivants :

- Association Loi 1901 d'envergure communautaire existante au 1^{er} janvier 2019
- Association capable de justifier d'une perte de résultat conséquente liée à la crise du COVID entraînant une fragilité réelle qui menace durablement son existence.
- Les associations mobilisées face à la grande précarité ainsi que les associations employeuses seront prioritaires.

Le comité local de sélection, composé du Président et des Vice-présidents en charge des solidarités, de la santé, du sport et du développement économique et de l'emploi, s'est réuni le 1^{er} juillet 2021 pour examiner les dossiers reçus jusqu'au 30 juin 2021.

4 associations du territoire entrent dans les critères retenus : Retritout, IDES, Art'Traction, et 100 pour un toit. Compte tenu des demandes, des bilans comptables et des situations de salariat des associations demandeuses, le comité local de sélection propose les montants suivants :

Retritout	8 000 €
IDES	25 000 €
Art'Traction	1 500 €
100 pour un toit	10 000 €

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution des subventions exceptionnelles, au titre du dispositif « Pass Asso » à :

- IDES, pour un montant de 25 000 €
- 100 pour un toit, pour un montant de 10 000 €
- Retritout, pour un montant de 8 000 €
- Compagnie Art'Traction, pour un montant de 1 500 €

En tant que co-présidente d'IDES, Danielle LE GALL ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution des subventions exceptionnelles, au titre du dispositif « Pass Asso » à :

- IDES, pour un montant de 25 000 €
- 100 pour un toit, pour un montant de 10 000 €
- Retritout, pour un montant de 8 000 €
- Compagnie Art'Traction, pour un montant de 1 500 €

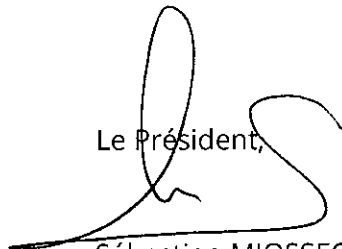
ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,



Sébastien MIOSSEC